7, 8, 9, 14 et 16
DÉCEMBRE 2021
EN DISTANCIEL

LES RENCONTRES TERRITORIALES SANTÉ-SOLIDARITÉ

SANTÉ SEXUELLE, PLANIFICATION FAMILIALE ET ÉDUCATION : HISTOIRE, ACTUALITÉ ... ET DEMAIN ?

Actes des rencontres



© 21/15539/AJ/CNFPT/STUDIO GRAPHIQUE - IMPRESSION CNFPT IMAGEREMES - PAPIER RECYCLÉ

le cnfpt

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
RENDEZ-VOUS

Conférence du 7 décembre 2021

« Mon corps est à moi », une histoire de luttes pour les droits reproductifs et la santé sexuelle

Bibia PAVARD, maîtresse de conférences en histoire, à l'Université Paris 2-Panthéon-Assas, membre junior de l'Institut Universitaire de France

J'ai intitulé cette présentation « Mon corps est à moi », une histoire de luttes pour les droits reproductifs et la santé sexuelle, avec plusieurs idées derrière cette intervention qui m'a été demandée. Je remercie d'ailleurs Catherine Bodineau et Véronique Séhier de m'avoir sollicitée. Cela m'a permis de revisiter mes propres travaux sous un autre angle.
L'objectif est de rappeler le contexte de l'émergence et le développement des organismes de planification de conseil et d'éducation familiale (CPEF et EICCF). Je vais le faire à partir de mes propres travaux – « Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française, 1956 -1979 », Rennes, Presses universitaire s de Rennes, 2012. J'ai fait une thèse sur les questions de contraception et d'avortement en France du milieu des années 50 à la fin des années 70. Ceci va poser deux limites à ma représentation aujourd'hui :

- d'une part, Je ne suis pas du tout spécialiste des questions administratives et des développements de ces organigrammes compliqués qui ont été présentés en amont ; j'ai plutôt travaillé les mobilisations sociales et politiques pour les transformations de la Loi sur la contraception et de l'avortement
- d'autre part, j'ai travaillé les années 50, 60 et 70 donc je connais moins bien la période suivante que je ne présenterai que très brièvement aujourd'hui.

L'idée, c'est de vraiment montrer que les structures aujourd'hui que nous connaissons, sont le produit de luttes sociales et politiques. C'est-à-dire qu'elles ont été au cœur d'une histoire de mobilisation, d'opposition, de lobbying, de désaccords, de visions opposées du monde. C'est ce que rappelle aussi Geneviève Valla-Chevallay dans son ouvrage « Le conseil conjugal et familial » (Paris, Eres, 2009à en rappelant que le conseil conjugal et familial vient de ces luttes. Ils sont aussi l'objet de négociations entre des acteurs associatifs et l'Etat. C'est une relation qui n'allait pas de soi au départ mais elle s'est transformée avec le temps. La création de ces lieux a participé à une grande transformation du XXème siècle : la « libération sexuelle » ; la légalisation de la contraception et l'avortement ; l'affirmation du principe de santé sexuelle et la médicalisation des sexualités ; la reconnaissance de droits reproductifs.
J'ai trouvé particulièrement stimulant de partir des « lieux » de conseil conjugal et de planification, des territoires car ceci permet de saisir des généalogies complexes et variées.

Je voulais commencer sur un premier débat qui a été très important en amont de la légalisation de la contraception, la première loi sur la contraception, la loi Neuwirth de 1967 a été le produit d'une très forte mobilisation qui s'est tenue à partir du milieu des années 50 notamment par le MFPF. C'était l'idée d'affirmer que l'ignorance en matière de sexualité et de contraception, était un danger pour la santé des femmes et des couples. Et donc, il s'agissait, dans cette mobilisation, d'affirmer la légitimité de l'information experte sur le planning familial. Le contexte, c'est celui de la répression de la contraception et de l'avortement par la Loi de 1920. Cette loi qui, dans un même texte, interdit la divulgation des informations, la propagande sur la contraception et la vente de contraceptifs et qui interdit aussi la pratique des avortements, qui condamne donc les avortées et les avorteurs. Un texte extrêmement dur qui avait émergé à la sortie de la première guerre mondiale. C'est un texte qui a été contesté à partir du milieu des années 50 par des promoteurs d'une information scientifique sur la contraception avec l'idée qu'il fallait faire connaître la contraception moderne par opposition aux savoirs profanes. Évidemment la contraception était pratiquée par les couples français à ce moment-là : la méthode la plus répandue était le coït interrompu donc c'était des savoirs mis en œuvre par les couples. Le préservatif pouvait être vendu pour des raisons prophylactiques puisqu'il s'agissait de lutter contre les maladies vénériennes. Il n'y avait pas vraiment de connaissance sur les contraceptifs modernes qui s'étaient développés alors, en particulier, les diaphragmes et les spermicides et ensuite, la pilule contraceptive et les stérilets. Et donc l'idée était de promouvoir la production et la diffusion de savoirs experts sur la contraception (livres, discours dans les medias…) avec aussi avec la création d'une association qui a été centrale dans ce combat pour la libéralisation de la contraception : « La Maternité Heureuse » par la gynécologue Marie-André e Lagroua Weill-Hallé. Ayant commencé son exercice en cabinet, elle s'est trouvée confrontée aux difficultés et aux drames des femmes. Elle fait un discours à l'Académie des sciences morales et politiques en mars 1955 où elle défend la possibilité pour les médecins de pouvoir informer leurs patientes et leurs patients des produits contraceptifs. Un argument qui avec central pour la défense du Planning Familial, c'est que cette ignorance qui génère les avortements clandestins qui sont très nombreux. Evidemment, étant clandestins, il n'y a pas de chiffres précis mais, à cette époque-là, on débat autour d'un nombre compris entre 500 000 à 800 000 avortements par an, c'est-à-dire, 1 avortement pour 1 naissance. C'était donc une pratique extrêmement répandue mais sur lesquelles il y a un tabou, un interdit à la fois, légal et social. Elle pose cette question : quand « manifestement son but au regard de la natalité, la loi de 1920 n'a-t-elle pas eu pour effet secondaire de favoriser au contraire l'avortement criminel ? ». C'est un des arguments centraux qui va se développer ensuite.

Une des formes des mobilisations du Planning Familial passe par un réseau de plusieurs mouvements – laïques, protestants, francs-maçons, et un relai important avec toute une campagne de presse sur ce grave problème que constitue le contrôle des naissances. Citons Jacques Derogy, dans Libération avec ce titre «Les femmes sont-elles coupables ?» en octobre 1955 ou est-ce que ce n'est pas la société qui les pousse à cela ? mais aussi «600 000 avortements valent-ils mieux que le contrôle des naissances ?» écrit par Claude

Sénéquel dans France-Observateur le 10 novembre 1955, France- Observateur ou encore Françoise Giroud dans L'Express ou aussi Marcelle Auclair, à partir du témoignage des femmes, de l'enquête, c'est-à-dire, ce que les femmes vivent au quotidien, dans Marie-Claire, auteure d'«un grave problème : le contrôle des naissances» et bien sûr Marie -Andrée Lagroua Weill-Hallé, dans le Journal d'une femme médecin, « La Grande peur d'aimer » Paris Julliard en 1960 où elle relate, elle décrit tous ces cas qu'elle a reçu dans son cabinet.

Alors cette première ouverture d'un débat sur le contrôle des naissances, la possibilité de libéraliser la contraception, va rencontrer plusieurs oppositions.

- D'abord, celle des démographes de l'Institut national d'études démographiques - INED, en particulier la figure d'Alfred Sauvy, parce qu'il y a une crainte démographique majeure et c'est ce qui avait aussi suscité la loi de 1920. C'est un front d'opposition majeur jusque dans les années 70. C'est l'idée que si on libéralise la contraception, on va être confrontés à une baisse de la natalité et donc cela n'est pas souhaitable pour l'économie, la société, le dynamisme du pays. Alors c'est un peu étonnant d'avoir ce type de réflexion en plein baby-boom mais on voit en fait la force de cette inquiétude démographique pour la France.
- Puis, évidemment, celle de l'Eglise catholique qui a été très bien étudiée par Martine Sevegrand dans son livre « Les enfants du bon dieu » - les catholiques français et la procréation au XXe siècle, Paris, Albin Michel, 1995), qui est marquée par la position vaticane qui refuse toutes formes de contraceptifs qui iraient à l'encontre de la nature. Et donc la seule forme de contraception autorisée par l'église catholique est la méthode des températures ou la méthode d'Ogino dont l'efficacité est contestée par les tenants de « La maternité heureuse ».
- Enfin, celle du Parti Communiste Français - PCF, plus surprenante sur le moment, qui voit dans le développement du contrôle des naissances, une forme d'américanisation puisqu'il y a une politique de la part des USA pour promouvoir une limitation de la population mondiale, dans le contexte de guerre froide. Par ailleurs, l'idée est de s'opposer à quelque chose qui concerne avant tout les bourgeoises, selon le PCF, en affirmant que ce que veulent les femmes du peuple, c'est de pouvoir avoir autant d'enfants qu'elles le souhaitent en ayant des conditions économiques nécessaires plus que de pouvoir contrôler leurs naissances. Ce positionnement a suscité de nombreux courriers de la part de militants, d'adhérents du PCF, que l'on retrouve dans les archives comme ceux de Maurice Thorez ou Jeannette Vermeersch.

Ces oppositions vont être dépassées par l'instauration du Mouvement français pour le Planning Familial à partir de 1960 avec l'adhésion à l'International Planned Parenthood Federation - IPPF. Il s'agit de passer d'une association de femmes respectables revendiquant le fait d'être mères (femmes médecins, sociologues, de lettres…) à un mouvement d'experts de la contraception. C'est vrai que c'est dans ce mouvement que vont se développer

des savoirs sur la sexologie, sur la contraception tout au long des années 50 et 60. Il va y avoir un collège médical en 1962 qui va viser à former les médecins sur les questions de contraception. Et surtout, il va y avoir le développement national avec la création d'associations départementales partout en France à partir de forces locales. On passe de 6000 adhérent-e-s en 1961 à 75 000 en 1965 et à 95 000 en 1967. Le MFPF est un mouvement de masse car pour pouvoir avoir accès à une information sur la contraception à ce moment-là, il faut être adhérent-e. C'est une technique, une réflexion mise en place par le mouvement pour détourner l'interdiction la propagande anticonceptionnelle. Là il ne s'agit pas de faire de la propagande mais d'informer des adhérent-e-s, donc une information sérieuse, médicale, experte, sociologique, psychologique sur les questions de sexualité, de bien-être, de plaisir au sein du couple mais aussi de contraception. On a une ouverture alors de deux premiers centres, lieux d'expérimentation à Grenoble, pionnier et à Paris, avec l'idée qu'il fallait être au contact de la population pour dispenser des cours, des conférences et aussi recevoir des femmes et des couples via les hôtesses d'accueil et les médecins qui vont donner des conseils sur le bien-être des couples – cf. reportage très riche de «5 colonnes à la une», sur le centre de Grenoble https://fresques.ina.fr/rhone - alpes/fiche - media/Rhonal00319/le - premier - centre -de-planning - familial.html.

Le rôle des « hôtesses d'accueil » est alors central. Le MFPF va proposer une offre de formation pour les hôtesses au sein du mouvement mais plus largement, pour la formation des conseillers sexuels et de préparation au mariage très largement en opposition avec d'autres propositions notamment l'église catholique. Ces hôtesses d'accueil vont avoir un rôle essentiel. Après mai-juin 1968, elles vont, dans le MFPF, revendiquer leur place, réaffirmer leur rôle et essayer aussi d'avoir leur mot à dire dans une organisation prédominée par les médecins. Elles vont notamment changer de nom en se faisant appeler à partir du début des années 70 : les Assistantes Conseillères et Animatrices - ACA. On voit aussi qu'il y a une volonté de redéfinir le rôle, de professionnaliser ce conseil qui est fait aux couples et aux familles.

Un tournant s'opère après la légalisation de la contraception par la loi Neuwirth de 1967. A partir de ce moment-là, on entre dans l'après mai-juin 68, dans les mobilisations féministes des années 70. Là où le MFPF, dans les années 50-60, était plus sur les questions de santé, du bien-être du couple, de rôle de la femme dans la société, à partir des années 70, il y va y avoir une réflexion sur la libération des femmes, la libre disposition de leur corps et sur la contestation des rapports de pouvoirs sur ces questions de sexualité et de médecine. Tournant qui s'opère autour de l'information, du droit et du pouvoir autour de ces questions de sexualité. Là la loi Neuwirth est très limitée : pas de remboursement par la sécurité sociale des contraceptifs, autorisation parentale pour les mineures de moins de 21 ans, carnets à souche dans les pharmacies permettant de garder traces pour éviter les trafics mais problématiques pour celles qui souhaitaient rester discrètes. Les décrets d'application sont très longs à être mis en place notamment sur la question des centres. Parce que c'est cette loi Neuwirth qui va réfléchir à la mise en place de centres de planification et d'information sur la sexualité. Parce que l'idée, c'est vraiment d'accompagner cette libération de la contraception par une diffusion de l'information qui soit

aussi mise en place par l'Etat et pas seulement prise en charge par les associations. La légalisation accompagne cette idée d'une nécessaire institutionnalisation. Du fait de cette limitation de cette loi, il y a une remobilisation autour des questions de contraception et d'avortement. Au début des années 70, la question est redéfinie. Il va y avoir une production de savoirs militants sur le corps, la sexualité, la contraception et l'avortement que l'on retrouve dans les archives. Il y a donc une politisation de cette question comme une manière de remettre en question les normes « bourgeoises », termes de l'époque, de repenser la sexualité, la famille et les questions de rapports de pouvoirs hommes/femmes également.

Une des façons de contester la loi de 1920 mais aussi de répondre à une très forte demande de la part des femmes, c'est de permettre une pratique militante des avortements, c'est-à-dire, une pratique illégale mais non clandestine. Il y a l'ouverture de « centres non clandestins », terme retrouvé dans les documents de l'époque, des permanences où les femmes sont accueillies et où on les oriente soit par la pratique d'un avortement surplace ou l'organisation de voyages dans des pays où l'avortement est légal comme la Hollande mais surtout l'Angleterre. Un accompagnement qui va être mis en place par différents groupes comme :

- Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception créé 1973 (MLAC)
- ANEA revendiquant l'élargissement à l'avortement thérapeutique pour avoir accès à d'autres cas que celui d'une mère en danger (Association nationale pour l'étude de l'avortement, émanation du MFPF)
- CHOISIR qui va être sur l'accompagnement légal et la pratique d'avortement,
- MFPF qui va changer de position sur l'avortement à partir de 1973 et pratiquer aussi des avortements au niveau national et local.

Ce qui est très intéressant, c'est que localement, on va avoir des dispositions très différentes, avoir des liens très différents entre le MLAC, l'ANEA, CHOISIR et le Planning Familial. On va avoir l'ouverture de lieux et de permanences très distincts. Justement, aujourd'hui toute cette politique territoriale d'accompagnement à la planification, à la santé sexuelle sexualité, aux couples est aussi une émanation de ces expérimentations locales dans les années 70. Expérimentations, pourquoi ? Car on réfléchit à instaurer d'autres rapports entre les conseillers mais surtout conseillères et les médecins, les femmes qui viennent avorter, les couples. Faire de cette pratique des avortements, un moment de réflexion et de dialogue mais aussi de politisation de cette question de l'avortement. Le séisme que représente cette pratique militante des avortements, dans Marie Claire, il y a un tout un reportage photographique où l'on voit très concrètement comment se passe un avortement.

Il y a ensuite l'émergence d'une politique publique d'information sur la contraception et l'avortement du fait des décrets d'application de la loi Neuwirth au début des années 1970 aussi car il y a un renforcement de la loi sur la contraception 1974 qui précède la loi sur l'IVG de 1975 et une légalisation de l'avortement en 1975 après des débats très houleux, des visions

très marquées, c'est une question qui ne faisait pas consensus à l'époque. Ceci s'est traduit par une difficile application. La loi prescrit une pratique des IVG à l'Hôpital pour capter ces pratiques militantes pour empêcher qu'elles se poursuivent et qu'elles soient prises désormais par l'Etat.

Je voudrais terminer en disant que ce qui est intéressant, c'est vraiment de partir des exemples locaux, des pratiques locales pour expliquer ces trajectoires diverses et variés de cet accompagnement à la planification familiale et à l'avortement. On a des exemples très opposés :

- La poursuite d'une pratique des avortements hors la loi à Aix -en-Provence et dans des MLAC dissidents (Cf. Lucile Ruault, « Le spéculum, la canule et le miroir. Les MLAC et mobilisations de santé des femmes, entre appropriation féministe et propriétés médicale de l'avortement » - France, 1972 – 1984, thèse de science politique, 2021) ;
- La création d'un CIVG qui devient aussi CPEF au CHU de Nantes (aujourd'hui Centre Simone Veil).

Etudier localement ces trajectoires permet de voir les oppositions, les adaptations, les discussions, les reconfigurations après la loi qui sont loin d'aller de soi. Vous êtes héritiers, héritières de cette histoire longue. Il est très important aussi que chaque territoire connaisse son histoire. Retourner à ce niveau de proximité permet d'avoir une vision plus globale entre ce qui se passe au niveau national et ce qui se passe au niveau local.

Je termine par la première campagne sur la contraception en 1981-1982 lancée par Yvette Roudy avec des spots télévisés et radiophoniques, 1 million de brochures dans les bureaux de poste et les mairies, une série télévisée sur la 3ème chaîne, des affiches dans le métro et les gares, des publicités dans les journaux qui évoquent 1 000 centres d'information sur la contraception. Elle met l'accent sur l'importance de l'offre locale. Cependant le grand paradoxe de cette campagne réside dans le fait que l'idée qui domine, à ce moment-là, est qu'il faut parler de contraception mais sans inciter à la propagande antinataliste. Il y a encore cette peur démographique. C'est une campagne pour informer que l'on a le droit de s'informer. C'est donc intéressant pour mesurer les contraintes qu'il y a eu.

Vous allez sans aucun doute discuter, pendant ces différentes demi-journées, de ce qui s'est passé depuis les années 80, c'est-à-dire, un renforcement législatif, une libéralisation très marquée de la contraception et de l'avortement, une véritable affirmation de droits reproductifs (conférence du CAIRE 1995), une forte professionnalisation du conseil conjugal (cf. Alice Romerio « Des carrières féministes : devenir et rester féministe en travaillant au Planning familial »
Recherches féministes, volume 3 2, number 2, 20 19, p. 217–23 4 .
https ://doi.org/10 .720 2/10 6 8 3 4 7a), une diversification des enjeux, sous la pression aussi des mouvements féministes, notamment avec l'épidémie du SIDA, l'éducation sexuelle, les violences sexuelles.